

Envoi : 10/07/2018
Réception par le Préfet : 10/07/2018
Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT
SOUTIEN AUX GYMNASES DESSERVANT LES COLLÈGES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-9-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique en faveur du sport,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-1-9-1 du 26 janvier 2018 relative à la politique en faveur du sport, soutien aux gymnases desservant les collèges,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 9^{ème} Commission lors de sa réunion du 8 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue dans le cadre de ce nouveau dispositif en faveur des installations sportives une aide financière de 106 928 € au SIVOM de la Région de ROUFFACH pour la rénovation et la mise en accessibilité de son COSEC,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à procéder au versement de la subvention conformément aux modalités retenues dans le cadre de ce nouveau dispositif, soit un premier acompte de 50 % sur présentation des justificatifs et le solde à la fin de l'opération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec le SIVOM de la Région de ROUFFACH, établie sur la base du modèle de convention type approuvé par la Commission permanente le 26 janvier 2018.

Les dépenses correspondantes d'un montant total de **106 928 €** seront prélevées sur le Budget Départemental au programme E211 ligne 204 - 32 - 204142 -2482 - 102.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité